

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 29/1361 :**

Programme Action Coeur de Ville : Avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

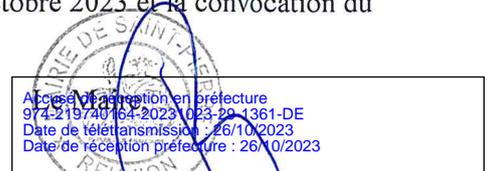
**ABSENTS :**

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°29/1361 : Programme Action Coeur de Ville : Avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).**

*Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint Pierre s'est engagée dans le programme national Action Cœur de Ville (ACV) par une convention cadre pluriannuelle signée entre la Ville, les partenaires nationaux et locaux du programme le 15 janvier 2019.

Par avenant n°1, adopté en Conseil Municipal du 09 juin 2021 (affaire N°10/462), cette convention a été homologuée en convention d'ORT en préfecture le 19 novembre 2021.

Cet avenant n°1 valant convention ORT élaboré avec ces partenaires s'appuie sur les mêmes axes stratégiques que ceux de la convention cadre ACV.

Créé par la Loi Elan 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes.

C'est un puissant outil d'intervention économique et urbain au service de la restructuration du centre-ville.

Pour rappel le plan d'action de l'ORT de la commune de Saint-Pierre réparti dans les 5 thématiques nationales prioritaires s'élève à 58,7 M€ avec la participation de la commune et des co-financeurs du programme étant l'Etat, l'ANAH, Action Logement, la Banque des Territoires, l'Europe, la Civis, la Région et le Département.

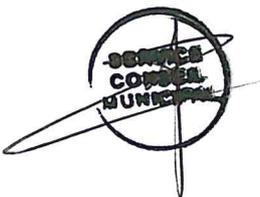
**La réalisation de ce plan d'action se poursuit intégralement et sans modification au travers d'un nouvel avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de la commune de Saint-Pierre valant convention ORT, qui réaffirme l'importance de ce programme pour la Commune au travers de son partenariat financier engagé et l'étoffe par décision du comité de projet du 29 septembre 2023, avec la venue de 3 nouveaux partenaires :**

- Le groupe La Poste,
- L'Agence SOLEIL AIVS de la Réunion,
- La SPL Horizon Réunion

Le document d'avenant N°2 est joint en annexe pour signature.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle Action Coeur de Ville de Saint Pierre valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).
- **DE L'AUTORISER** lui, l' élu délégué ou toute autre personne habilitée dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** tous les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Avusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231023-29-1361-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Michel MONTAINE